



Vivre à La Salvetat

Le magazine d'information de La Salvetat Saint-Gilles

N°2



VIE CITOYENNE

SERVICES PUBLICS

VIE ÉCONOMIQUE

Dossier développement durable : Les économies d'eau

TERRITOIRES & PROJETS

VIE LOCALE / CADRE DE VIE

CULTURE, SPORT & PATRIMOINE

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2014

MAIRIE

Place du 19 Mars 1962
31880 La Salvetat Saint-Gilles
mairie@lasalvetat31.com

ACCUEIL, ETAT CIVIL, CIMETIERE

Mme Christine SABLÉ
csable@lasalvetat31.com
Mme Isabelle SCHILTZ
ischiltz@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.00

AFFAIRES SCOLAIRES, RESTAURATION

Mme Pascaline HOUZELLE
phouzelle@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.19

POLICE MUNICIPALE

M. Stéphane VIDIS, Mme Séverine LE BOLLOCH, M. Ludovic TOMCZAK.
police.municipale@lasalvetat31.com
Tél. 05.61.06.18.36

SECRÉTARIAT DU MAIRE, ÉLECTIONS

Mme Élodie DESPAX
ecalmettes@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.04

URBANISME

Mme Isabelle LATOUR
ilatour@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.01

TECHNIQUE

Mlle Magali BLANCHARD
mblanchard@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.03

CONTRATS, MARCHES PUBLICS, VOIRIE

Mme Sandrine PIGNON
spignon@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.16

COMMUNICATION, FESTIVITES, MARCHÉ PLEIN VENT

Mlle Elsa FELIX
efelix@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.07

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, ASSOCIATIONS, RÉSERVATION SALLES

Mme Christine DROUAUD
cdrouaud@lasalvetat31.com
Tél. 05.61.85.97.47

RESSOURCES HUMAINES

Mme Claudine CAMPOURCY
ccampourcy@lasalvetat31.com
Mme Sylvie MARTET
smartet@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.18

FINANCES

Budget, Patrimoine, Recettes, Fiscalité

Mme Nathalie TISSERAND
ntisserand@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.10

Comptabilité fournisseurs, régie des repas portés à domicile, régie des crèches

Mme Sylvie CORBIER
scorbier@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.09

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Mlle Isabelle TRIPIER
itripier@lasalvetat31.com
Tél. 05.62.13.24.08

ESPACE EMPLOI

Mme Chantal PEIRATS
emploi.lasalvetat@wanadoo.fr
Tél. 05.61.07.53.11

Novembre

Vendredi 14

Soirée Rock
Espace Boris Vian
A partir de 21h
Organisée par l'Association
Rock'n Roll Studio

Samedi 15

Loto Forum Solidarité
Espace Boris Vian
A partir de 21h
Organisé par l'Association
Forum Solidarité

Dimanche 16

Thé dansant
Espace Boris Vian
A partir de 14h30
Organisé par le Club de
l'Amitié

Samedi 22

Portes ouvertes
Cuisine Centrale Municipale
De 9h à 12h

Grande soirée basque

Espace Boris Vian
A partir de 18h
Organisée par le RCSP
Jeux divers «force basque»
(ouverts à tous), démonstra-
tion de danses folkloriques
traditionnelles par le groupe
«Berria Taldea», spectacle
des enfants de l'Ecole de
Rugby, Paquito géant, soirée
dansante...

Repas complet :

10 €/enfant - 15 €/adulte
Réservation obligatoire :
tous les mercredis à partir du
15/10/14 de 17h30 à 19h au
Stade des Baraques
Informations : 06 81 83 06 89
& 06 12 51 31 35.

Dimanche 23

Représentation théâtrale
Espace Boris Vian
Organisé par l'Association AJT

Samedi 29

Marché de Noël
Espace Boris Vian
De 16h à 22h
Organisé par le CCAS

Dimanche 30

Braderie aux jouets
Espace Boris Vian
De 14h à 18h
Organisée par le Centre de
loisirs, la MJC, le CLAS, le
CCAS, les associations de
parents d'élèves et le Centre
Social

Décembre

Vendredi 5

Soirée Country
Espace Boris Vian
A partir de 21h
Organisée par la MJC

Dimanche 7

Thé dansant
Espace Boris Vian
A partir de 14h30
Organisé par le Club de l'Amitié

Du vendredi 12 au dimanche 14

Grand week-end Danse pour les 10 ans du King Louis Club

Samedi 13

Noël des enfants CCAS
Espace Boris Vian

Vendredi 19

Soirée Rock
Espace Boris Vian
A partir de 21h
Organisée par l'Association
Rock'n Roll Studio

Mardi 24

Messe de Noël
Espace Boris Vian
Organisée par la Paroisse

Mardi 31

Réveillon FNACA
Espace Boris Vian
A partir de 20h

Janvier

Samedi 10

Repas des Aînés
Espace Boris Vian
Organisé par le CCAS (sur
invitation)

Vendredi 16

Soirée Rock
Espace Boris Vian
A partir de 21h
Organisée par l'Association
Rock'n Roll Studio

Samedi 17

Loto RCSP
Espace Boris Vian
A partir de 21h
Organisé par le RCSP

Vendredi 23

Soirée Country
Espace Boris Vian
A partir de 21h
Organisée par la MJC

Samedi 24

« Le goût des autres »
Espace Boris Vian
A partir de 20h30
Présenté par la Compagnie de
l'Olive

Dimanche 25

Thé dansant
Espace Boris Vian
A partir de 14h30
Organisé par le Club de
l'Amitié

Vendredi 23

Concert
Espace Boris Vian
Organisé par la MJC

Sommaire

Edito



INFOS PRATIQUES / AGENDA

2

VIE CITOYENNE

4

- Bourse au permis de conduire 4
- Conseil Municipal des jeunes 4

SERVICES PUBLICS

5

- Comptes-rendus succincts des Conseils Municipaux du 8 juillet et 23 septembre 2014 5
- Le procès verbal électronique 6
- Automobilistes, levez le pied ! 6

VIE ÉCONOMIQUE

7

DOSSIER

- Développement durable : l'eau et la Salvat Saint-Gilles 7-8
- Pollution : stop aux lingettes 9
- Nouvelles activités 9

TERRITOIRES & PROJETS

10

- Station d'épuration de l'Aussonnelle 10
- Ecoles : les chantiers de la rentrée 11
- Vestiaires rugby : retard annoncé 11
- Révision du SCoT 11

VIE LOCALE / CADRE DE VIE

12

- C.C.A.S. 12
- Centre social 13
- C.L.A.S. 14
- Associations 15

CULTURE, SPORT & PATRIMOINE

16

- Journées européennes du Patrimoine 16
- Partenariat avec l'Ouest Toulousain Basket 17

EXPRESSION LIBRE

18

LA PAROLE AUX SALVETAINS

19



Chers concitoyens,

Alors que cette année 2014 tire vers son terme et que l'été indien est en train de laisser sa place à l'hiver, notre commune continue dans sa dynamique portée par de nouveaux projets et services au bénéfice des Salvétains.

Ainsi, la nouvelle équipe municipale, après une courte période d'installation dans ses nouvelles fonctions, a commencé dès le mois de septembre à concrétiser ses engagements.

A titre d'exemple, l'aide au financement des permis de conduire a pu voir le jour, grâce à la volonté des élus, sous la forme d'une convention signée avec la Mission Locale de la Haute-Garonne qui permet, pour cette année, de financer 12 permis de conduire à des jeunes Salvétains en recherche d'insertion professionnelle durable et confrontés à des problèmes de mobilité. Il est à souligner que la contre partie à cette aide est la participation des jeunes à des chantiers citoyens, accompagnés d'agents des Services Techniques de la ville.

Pour les jeunes parents et les professionnels de la petite enfance, un « Relais Assistantes Maternelles » va prochainement voir le jour à proximité de l'espace Boris Vian. Ce dispositif, en partenariat avec la CAF, constituera un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents en recherche d'un mode de garde ainsi qu'un outil d'accompagnement pour les assistantes maternelles de notre commune.

Pour clore cette liste d'exemple non exhaustive, l'acquisition de terrains en bordure de l'Aussonnelle va permettre de lancer le projet des « jardins familiaux ». Au-delà de l'intérêt économique, ces jardins constitueront un lieu de vie sociale et permettront de valoriser des terrains impropres à la construction en les transformant en des sites propices à la découverte de la nature et à l'initiation à la protection de l'environnement, en particulier en réservant un espace aux écoles.

Du côté des manifestations et des festivités, quelques grands rendez-vous à ne pas manquer. Dès le dernier week-end de novembre, le Centre Communal d'Action Sociale organise le traditionnel « Marché de Noël » qui sera suivi le lendemain par une braderie de jouets en partenariat avec le milieu associatif. Et pour les plus jeunes, le « Noël des enfants » aura lieu le samedi 13 décembre, constituant pour les Salvétains une occasion supplémentaire de se rassembler dans un cadre convivial.

La fin de l'année est aussi l'occasion de rappeler à chacun son devoir citoyen. 2015 est une année électorale qui sera ponctuée par deux temps forts : les départementales (autrefois appelées cantonales) au mois de mars et les régionales en décembre ! Les inscriptions sur les listes sont possibles en mairie jusqu'au 31 décembre 2014.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

Votre Maire,
François ARDERIU



70 heures de bénévolat pour un permis de conduire citoyen

Le 23 Septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un dispositif de Permis de Conduire Citoyen (ou bourse au permis de conduire). C'est la possibilité pour un jeune d'être aidé dans l'accès à l'emploi grâce au financement en totalité de son permis de conduire.

Ce financement sera fait par la commune à hauteur de 60% et par la Mission Locale de Colomiers pour les 40% restants. Il est à noter que le financement de la commune est devenu possible grâce à la réduction des indemnités des élus (diminution du nombre d'adjoints et diminution des indemnités). Pour l'année 2014, douze jeunes Salvétains de 18 à 25 ans vont ainsi pouvoir bénéficier de ce dispositif. L'Agence de Colomiers de la Mission Locale de la Haute Garonne, qui dépend du Conseil Général, a la charge de définir les critères et de choisir les candidats en partenariat avec l'Espace Emploi de la commune. Pour cette première « vague », cette bourse s'adressera donc principalement aux jeunes qui sont sortis du système scolaire et qui



*Ma ville m'aide à passer mon permis,
je m'engage pour ma ville*

rencontrent des difficultés pour entrer dans la vie active.

Un contrat sera signé entre les bénéficiaires et la Mairie. Les futurs conducteurs s'engagent en échange à effectuer 70 heures de bénévolat dans un projet d'intérêt général auprès des services municipaux ou éventuellement au sein d'une association.

Ce dispositif sera reconduit en 2015, à partir des retours et des évaluations des permis passés en 2014.

Conseil Municipal des Jeunes



« Tous les enfants ont des droits et ce sont les mêmes pour tous. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée en 1989 te donne le droit de pouvoir penser et t'exprimer librement. En étant Conseiller Municipal des Jeunes de La Salvétat Saint-Gilles, tu seras le porte-parole de l'ensemble des enfants et adolescents de notre commune. Tu retrouveras dans ces pages des exemples de réalisations et tu pourras à ton tour voir tes projets se réaliser... Nous avons besoin de toi pour développer les structures destinées à la Jeunesse pour faire ta ville à ton image. Nous comptons sur toi avec les autres élus pour remplir avec succès cette expérience citoyenne. »

Les membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal des Jeunes représente les jeunes de la commune qui discutent des projets à décider ensemble.

Quand faudra-t-il voter ?

L'organisation se fera avec ton établissement scolaire et le vote aura lieu entre le 8 Décembre et le 12 Décembre 2014.

Qui va voter ?

Tous les élèves de la commune du CE2 à la 3^e (toutes sections), résidant à La Salvétat Saint-Gilles.

Pour qui faut-il voter ?

Là, c'est toi seul qui peux choisir. Il y aura plusieurs candidats de ton niveau de classe dans ton école ou ton collège. Tu voteras pour celui que tu juges le meilleur pour te représenter au Conseil Municipal des Jeunes. Cela s'appelle un vote « uninominal à un tour ».

Qui peut poser sa candidature ?

Tous les élèves de CE2, CM1, CM2 et de la 6^e à la 3^e qui résident à La Salvétat Saint-Gilles. Toi, si tu désires représenter les jeunes de ton école et participer aux actions du Conseil Municipal des Jeunes.

Comment faire ?

Il faut simplement remplir le dossier de candidature qui contient une fiche d'autorisation de tes parents. Ce dossier doit être ensuite déposé

dans la boîte prévue à cet effet dans ton école du Lundi 10 au Lundi 17 Novembre 2014.

Y aura-t-il une campagne électorale ?

Oui, elle est prévue du Lundi 1^{er} au Vendredi 5 Décembre 2014.

Comment peux-tu présenter ton programme ?

En rédigeant ta profession de foi (10 lignes maximum à la main ou 5 dactylographiées, en couleur, au format A4). La profession de foi, c'est ce qui te permet de parler de toi, et de dire ce que tu trouves utile de réaliser pour les autres enfants de La Salvétat Saint-Gilles. L'ensemble des programmes sera affiché dans chaque établissement scolaire. Tu pourras bien sûr en discuter avec tes camarades. La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes se fera en Janvier 2015.

Un vrai engagement

Le Conseil se réunira au moins une fois par trimestre. Les commissions se réuniront le mercredi pendant les périodes scolaires, et de temps en temps le week-end pour la réalisation de leurs projets. Les élus disposeront de deux ans devant eux, puisque ce n'est qu'en Décembre 2016 que de nouvelles élections auront lieu. Deux ans, ça laisse du temps pour réaliser des projets.

Le travail des élus

Pour mener à bien un projet, il faut :

- décrire les objectifs à atteindre,
- savoir de quels moyens on dispose,
- savoir si c'est faisable et dans quels délais.

Cela représente du travail qu'il faut répartir entre tous les membres. Afin de conseiller les enfants, des spécialistes pourront être invités pour répondre à leurs questions.

Dates à retenir

Dépôt des candidatures : du Lundi 10 au Lundi 17 Novembre inclus, dans ton établissement.

Préparation des professions de foi : du Lundi 17 au Samedi 29 Novembre 2014.

Campagne électorale : du Lundi 1^{er} au Vendredi 5 Décembre 2014.

Elections : du Lundi 8 au Vendredi 12 Décembre 2014.

Réunions des élus en Mairie : le Jeudi 18 Décembre 2014.

Recours en annulation des élections

Par un jugement rendu le 19 juin 2014, le tribunal administratif de Toulouse a rejeté la protestation électorale tendant à l'annulation des opérations électorales qui se sont tenues les 23 et 30 mars 2014 à La Salvétat Saint-Gilles. En date du vendredi 17 octobre, la commune a été notifiée qu'un recours en Conseil d'Etat a été formé à l'encontre de cette décision par M. Philippe Dauvel, tête de liste « La Salvétat Ensemble ».

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 8 juillet

CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'AVENIR

La commune recrute deux emplois d'avenir : un poste à la bibliothèque, en remplacement de la salariée qui travaillait pour la Bibliothèque George Sand, et un poste aux espaces verts. Les conventions correspondantes seront signées avec l'État. Ces emplois d'avenir sont conclus pour une période minimum de 1 an et maximum de 3 ans. La commune bénéficie d'un financement de 75% du SMIC. En contrepartie, un tutorat est mis en place pour chacun des emplois permettant un parcours de formation pour acquérir des compétences professionnelles.

Vote à la majorité
(26 pour, 1 abstention M.DALLA-BARBA)

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 AU BP 2014

Il est annoncé dans cette modification du budget :

- L'abandon de la construction de la crèche, et de l'emprunt correspondant,
 - L'abandon de la passerelle et du chemin de randonnée afférent,
 - La diminution des indemnités des élus pour 26 000 euros,
 - L'achat d'un logement pour le réseau d'assistantes maternelles (RAM),
 - Le provisionnement pour un audit des finances de la commune (recherche des points d'amélioration),
 - Des acquisitions foncières,
 - L'achat d'une licence IV (rachat de la dernière existante sur la commune),
 - Décalage de certains travaux (aire de jeux, sas mairie),
 - Provisionnement supplémentaire pour les vestiaires du rugby,
- soit un budget en baisse de 1 345 000 € par rapport au budget initial.

POUR : 21, CONTRE : 6 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, Mmes FALIERES, PETIT, MEYER)

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RÉSIDENCE « LES JASMINES »

Dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, la SA d'HLM COLOMIERS HABITAT va acquérir 6 logements collectifs situés résidence « Les Jasmins », avenue des Pyrénées. Pour financer cette acquisition, la SA d'HLM COLOMIERS HABITAT se propose de contracter un emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE TOULOUSE pour un montant de 590 000 € et sollicite la garantie de la commune à hauteur de 30%, soit 177 000 € ; le Conseil Général est sollicité pour les 70% restants. Monsieur le Maire demande l'autorisation de mettre en place cette garantie d'emprunt auprès de la SA d'HLM COLOMIERS HABITAT.

Voté à l'unanimité

APPLICATION DU TARIF RESTAURATION SCOLAIRE LE MERCREDI

Après enquête, et conformément à nos engagements et afin de faciliter l'accès des familles à la restauration scolaire le mercredi, sans que pour autant elles soient obligées de payer la prestation du CLSH, il est mis en place un tarif restauration scolaire le mercredi actuellement identique à celui pratiqué les autres jours de la semaine.

POUR : 21, CONTRE : 6 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, Mmes FALIERES, PETIT, MEYER), ABSTENTION : 0

CRÉATION D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE À MARIE CURIE

Il est annoncé que le Conseil Départemental de l'Education nationale (CDEN) a décidé d'autoriser l'ouverture d'une 7^{ème} classe à l'école maternelle de Marie Curie à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Pas de vote

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 23 septembre

CRÉATION ET DÉCLARATION DE VACANCES

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer et de déclarer vacant un poste :

- d'ingénieur territorial à temps complet (**POUR : 26, CONTRE : 2 (M. CESSÉS, MME BARRES), ABSTENTION : 0**)
- d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à la direction du RAM (**POUR : 20, CONTRE : 8 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, CESSÉS, Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT, BARRES), ABSTENTION : 0**)
- et de déclarer vacant un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour le service communication (**POUR : 26, CONTRE : 2 (M. CESSÉS, MME BARRES), ABSTENTION : 0**)

ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION POUR LA CRÉATION D'UN RAM

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'acte d'achat d'une maison située 5 impasse des Daims à La Salvétat Saint Gilles afin de créer un Relais d'Assistantes Maternelles.

D'après l'avis des Domaines, le bien est estimé à 270 000 € hors frais d'agence et de notaire. Après négociations, le propriétaire a accepté le prix proposé par la commune à savoir 270 000 € auxquels il convient d'ajouter les frais d'agence (17 234 € (6.82%)) et de notaire.

POUR : 20, CONTRE : 8 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, CESSÉS, Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT, BARRES), ABSTENTION : 0

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL GÉNÉRAL : ACQUISITION IMMOBILIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne en vue de la création du RAM.

POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 6 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT)

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : ACQUISITION IMMOBILIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès de la CAF de la Haute-Garonne en vue de la création du RAM.

POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 6 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT)

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES POUR LA CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'acte d'achat de deux parcelles situées Lieu Dit « La Goutille » en vue de la création de jardins familiaux pour un montant de 17 500 € + frais de notaire.

Mr DUBOURDIEU ne prend pas part au vote.

POUR : 21, CONTRE : 6 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT), ABSTENTION : 0

ACQUISITION DE LA LICENCE IV DU RESTAURANT LE RACING

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'acquiescer la licence IV du restaurant bar hôtel Le Racing situé 2 avenue des Capitouls à La Salvétat Saint-Gilles pour un montant estimé à 13 500 € HT d'après l'avis du Domaine et de signer l'acte notarié.

Vous pouvez consulter la totalité des comptes-rendus des Conseils Municipaux sur notre site internet : lasalvetat31.com

POUR : 22, CONTRE : 6 (Ms. DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT), ABSTENTION : 0

SDEHG : SÉCURISATION D'UN PASSAGE PIÉTON AVENUE DE GASCOGNE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a réactualisé l'Avant-Projet sommaire de l'opération suivante :

Travaux de sécurisation d'un passage piéton sur l'avenue de Gascogne, après le rond-point Savary, direction Fontenilles, comprenant :

- La dépose de l'appareil fonctionnel Comète n°1168 à lampe 100 W sodium haute pression existant sur le support béton situé à proximité de la traversée piétonne,
- La repose de cet appareil récupéré en lieu et place de l'appareil vétuste n°1169 situé en bordure du piétonnier,
- La fourniture et pose d'un appareil fonctionnel à lampe 90 W CosmoWhite (lumière blanche) sur le support béton, en remplacement de l'appareil Comète.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	177 €
Part SDEHG	594 €
Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	396 €
Total	1 167 €

Le Maire demande l'autorisation d'engager la commune sur la participation financière restant à sa charge.

Voté à l'unanimité

La police municipale adopte le PVE

Le procès-verbal électronique (PVE) est un moyen de lutte efficace contre les infractions au code de la route (excès de vitesse, stationnement sauvage - sur les places de bus devant les écoles par exemple, ...). L'usage du PVE est prévu dans l'article A.37-15 du code de procédure pénal. La loi prévoit son utilisation par les policiers municipaux et les agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Le code de la route prévoit, pour certaines infractions, une verbalisation dite « à la volée » c'est-à-dire sans arrestation de l'automobiliste. Parmi ces infractions on peut voir le non-respect des feux tricolores et le stationnement non réglementaire. Le PVE s'accompagne d'un avis au domicile du contrevenant. La gestion des contraventions et des recours se fait à Rennes, comme pour les radars automatiques.

Le PVE sera adopté au mois d'octobre par la police municipale de La Salvétat dans un souci d'une plus grande sécurité sur la commune.

Automobilistes, levez le pied !

Les feux tricolores participent à la réduction de la vitesse sur La Salvétat et par conséquent améliorent la sécurité.

Le fonctionnement des feux sur la commune est le suivant :

- initialement le feu est rouge (aucun véhicule détecté par le radar),
- à l'approche d'un véhicule, le radar calcule sa vitesse
- si la vitesse est inférieure à 50 km/h alors le feu passe au vert,
- si la vitesse est supérieure à 50 km/h, le feu reste rouge pendant une dizaine de secondes afin d'obliger l'automobiliste à réduire sa vitesse.

Comme vous le constatez, les automobilistes respectueux de la limitation de vitesse sont récompensés par un feu vert, alors... levez le pied ! Cependant lorsque ces feux n'apportent pas de gain supplémentaire en terme de sécurité, la municipalité a fait le choix de les désactiver (exemple : avenue des capitouls) et de les transformer en feu que le piéton peut déclencher, réduisant ainsi les nuisances pour les automobilistes.

CNI : Valable 15 ans !

Si vous êtes majeur depuis le 1^{er} janvier 2004 et que votre carte nationale d'identité vous a été délivrée après cette date, alors elle reste valable 15 ans (vous n'avez aucune démarche à faire).

DOSSIER

Développement durable : l'eau et la Salvetat Saint-Gilles

Lorsque vous prononcez le nom de votre commune, on vous a sûrement demandé plus d'une fois si elle avait un lien avec la fameuse eau pétillante que l'on trouve dans le commerce...
Non, il n'y a pas de lien, mais ce précieux liquide est toutefois un élément essentiel pour notre ville.

Comment est gérée l'eau au niveau administratif à La Salvetat Saint-Gilles ?

Depuis 2010, notre commune a transmis ses compétences de gestion d'eau du SIEPOT (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Ouest Toulousain) au SMEA31 (Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne).

Le SMEA31 possède quatre compétences :

- eau potable,
- assainissement collectif,
- assainissement non collectif (très peu de foyers salvetains ne sont pas raccordés),
- autres compétences liées au cycle de l'eau (ceci comprend la fourniture d'eau brute pour l'irrigation et les canalisations de collecte et d'évacuation des eaux pluviales, les postes de relèvement et les bassins de rétention).

Le SMEA31 est divisé en commissions territoriales et La Salvetat fait partie de la commission territoriale 6 (CT6) avec les adhérents suivants : Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Cambernard, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles, Léguevin, Plaisance du Touch, Saiguède, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Saint-Lys, Saint-Thomas, SIVOM du canton Saint-Lys, Communauté de Communes de la Save au Touch.

Certaines communes se trouvant sur le territoire de la CT6 n'ont pas ou partiellement transféré leurs compétences au SMEA31 (par exemple Fontenilles n'a pas transmis la compétence assainissement collectif).

La Salvetat Saint-Gilles a 3 élus délégués auprès de la commission territoriale 6 du SMEA31 dont chacun bénéficie de 6 voix (soit 18 sur 109 voix) :

- François ARDERIU
- Philippe DUBOURDIEU
- Karel SCHWARZER (également représentant auprès de « la commission des finances du SMEA31 » et représentant externe du SMEA31 auprès du « SAGE Garonne »)

Nota : Un SAGE est un « Schéma d'aménagement & gestion d'eaux ».

Site Internet: <http://www.sage-garonne.fr/>

Les objectifs des élus pour la période 2014-2020 :

Choisir et mettre en œuvre le meilleur système d'assainissement pour La Salvetat Saint-Gilles en respectant le milieu aquicole

Le projet de la nouvelle station d'épuration sur La Salvetat Saint-Gilles tel qu'il était souhaité par l'ancienne équipe municipale présente beaucoup de zones problématiques. Depuis fin 2013, nous interrogeons le SMEA31 et leur proposons des améliorations:

- Le dégagement des gaz provenant des égouts en pleine ville (2 Lyres de dépressurisation : l'ancienne municipalité avait prévu d'en cacher une dans un pigeonnier : une solution chère et visuelle pour contrer un problème olfactif et sonore),
- des travaux contraignants pour les habitants : un kilomètre de travaux sur un des axes principaux de la ville (avenue des Pyrénées) demandant plus d'une année de travaux,
- Le déclassement d'un bois classé pour l'installation de la station,
- Un surdimensionnement non-compréhensible de la station d'épuration et par conséquent une augmentation du coût de l'assainissement,
- La non-prise en compte de l'utilisation des eaux usées comme une source d'énergie.

Il était donc urgent et nécessaire d'obtenir un moratoire sur ce projet, car les erreurs d'appréciation à ce stade du projet (un des plus grands depuis l'existence du SMEA31) auraient des conséquences très onéreuses plus tard.

Il nous a paru également évident que le travail de planification de ce projet par le SMEA31 n'était pas suffisamment abouti.

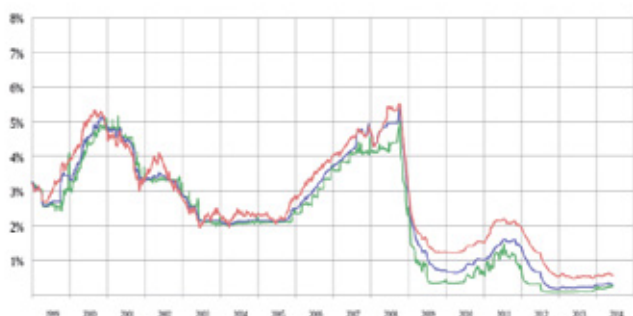
Développer l'utilisation de la télémétrie auprès du SMEA31

La télémétrie est utilisée pour lire des informations à distance comme les compteurs, les détecteurs de fuite d'eau, les appareils de mesure de qualité d'eau. Elle représente une opportunité importante de réduction de coûts.

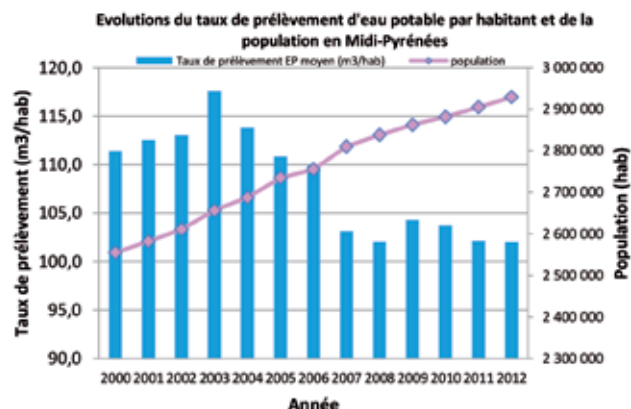
Installer un système de gestion des risques et opportunités auprès du SMEA

Un exemple : une grande partie des crédits pour l'investissement des installations d'eau comme les stations d'épuration est financée par des crédits indexés sur l'EURIBOR (Euro interbank offered rate).

Aujourd'hui cet indicateur est bas, mais en 2008 au moment du pic de la crise financière il est monté en flèche. Ceci montre que le prix de l'eau est trop dépendant des aléas des marchés financiers. Ces variations ne sont pas prises en compte par le SMEA31. Quand l'EURIBOR monte, vos factures d'eau montent car il n'y a pas de provisions pour en amortir l'effet. Cela pourrait générer, comme en 2008, des faillites d'organisations des collectivités locales.



aussi pour votre portefeuille. A savoir : en prenant une douche au lieu d'un bain, vous économisez environ 40cts. Sur l'année cela peut vite représenter 50 à 100 € par personne.



Développer la compétence énergie auprès du SMEA31.

Développer, comme le souhaite le gouvernement, des projets de méthanisation des boues de station d'épuration ou l'utilisation des chaleurs résiduelles des eaux usées comme source de chauffage de bâtiments est aujourd'hui quasi impossible car le SMEA31 n'a pas cette compétence. Ce type de projet pourrait être appliqué à La Salvétat Saint-Gilles et devenir un modèle en France. Les eaux usées ne sont pas qu'un déchet mais une potentielle source d'énergie, cela représente le futur. Le SMEA31 doit se transformer pour tenir compte de cette nouvelle donne.

Réduire la consommation d'eau : des chiffres encourageants

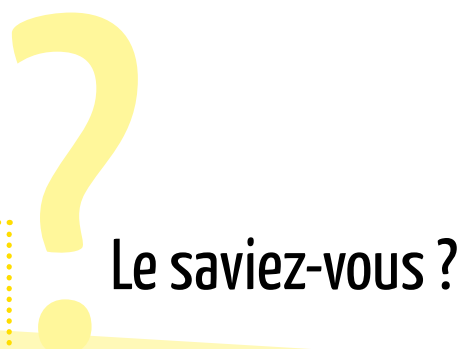
Depuis la fameuse sécheresse de 2003, les comportements ont changé et l'on constate une baisse de consommation d'eau d'année en année (117m³ par habitant en 2003, 102 en 2012). Il faut donc continuer à faire des efforts, ce n'est pas seulement bon pour l'environnement mais

Récupération d'eau pluviale

Pour réduire les prélèvements d'eau de surface, il est possible de récupérer l'eau pluviale. Attention, les cuves d'eau de pluie qui ne sont pas correctement scellées (fermées et fixées) sont facilement accessibles aux insectes comme les moustiques et deviennent facilement un endroit de reproduction. Vos récipients doivent donc être étanches pour éviter que les moustiques (et les moustiques tigres) ne prolifèrent.

A savoir : si l'utilisation des eaux de pluies entraîne un déversement d'eau dans le réseau d'assainissement, vous devez prévenir votre mairie. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit à l'article R. 2224-19-4 *que toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas d'un service public doit en faire la déclaration à la mairie.*

L'eau de pluie doit être utilisée à l'extérieur du bâtiment pour l'arrosage du jardin ou le lavage d'une voiture, ou à l'intérieur mais seulement pour l'évacuation des eaux des toilettes, pour laver le sol ou le linge.



Le saviez-vous ?

La Garonne est une des plus importantes sources de l'eau potable en Haute Garonne. Au total 144 millions de m³ d'eau y sont prélevés chaque année.

80% des prélèvements d'eau de notre région sont issus des eaux de surface, ce qui est une spécificité de Midi-Pyrénées : l'exploitation de l'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable de la région toulousaine n'est pas possible car sa géologie ne le permet pas.

Sachez que quand vous consommez de l'électricité vous consommez également de l'eau !

En Midi-Pyrénées, en 2012, les prélèvements d'eau ont servi à 33% pour l'eau potable, 7% pour l'industrie et 39% pour l'irrigation. 21% ont servi à refroidir la centrale nucléaire de Golfech près d'Agen !

Les énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien ne consomment pas d'eau en opération. Elles ne chauffent pas non plus les eaux comme le fait une installation nucléaire (avec les conséquences sur la vie fluviale) et il n'y a pas de risque de contamination de l'eau.

Stop aux lingettes dans les toilettes

Certaines marques de lingettes – morceau de tissu à usage unique imbibé d'un produit nettoyant - indiquent sur leur emballage la mention « biodégradables » ou encore « peuvent être jetées à l'égout ».

Attention ! Rappelons qu'une lingette doit être jetée exclusivement dans votre bac à ordures ménagères.

En effet, ces déchets n'ont pas le temps de se dégrader lors du voyage qui les transporte de vos toilettes à la station d'épuration. Une fois dans le réseau d'assainissement, les lingettes peuvent s'agglomérer entre elles, provoquant de lourds dysfonctionnements sur les installations avec de coûteuses réparations sur le réseau de transport et de traitement des eaux usées.

De plus, par temps de pluie, les déversoirs d'orage* entrent en fonction. Les lingettes sont alors rejetées au milieu naturel et se déposent dans le lit des rivières.

Pour respecter l'environnement et le bon fonctionnement de votre service d'assainissement collectif, faites le bon geste : les lingettes, jamais dans les toilettes !

** Dispositif installé sur un réseau unitaire pour le délester lors de fortes pluies. Le surplus d'eau (mélange eaux usées et pluviales) est déversé au milieu naturel.*



Nouvelles activités

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

GODANO Alice
59 Boulevard Maryse Bastié
Tél. 06 63 33 70 25

ORTHOPHONISTES

FRANCESCHI Laurine
& PAEZ Pauline
4 Rue de l'Avenir
Tél. 05 61 49 10 91
orthophonistes.lasalvetat@gmail.com

DENTISTES

EVARD Cédric
s'installe avec POULAIN Valérie
8 Boulevard Albert Camus
Tél. 05 61 91 17 12



Future station d'épuration de l'Aussonnelle : Réunion au Conseil Général

Notre commune fait actuellement l'objet d'une étude du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA31) pour l'implantation d'une station d'épuration intercommunale destinée à traiter en 2016 les effluents de Bonrepos-sur-Aussonnelle, Fontenilles, Fonsorbes (Cantelauze) et La Salvétat Saint-Gilles.

La première phase de ce projet consiste en la réalisation d'un réseau de transfert des eaux usées, sur une longueur de 6 kms environ, depuis la station d'épuration de Cantelauze, située sur la commune de Fonsorbes, jusqu'à la future station de La Salvétat Saint-Gilles. Elle sera suivie d'une seconde phase correspondant à la construction de la future station d'épuration.

Dans un premier temps et selon l'étude, ce réseau doit permettre le transfert partiel et provisoire de 1500 Equivalent-Habitants de la station de Cantelauze vers la station actuelle de La Salvétat Saint-Gilles. En effet, la station d'épuration de Fonsorbes fait l'objet d'une mise en demeure par rapport à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines et celle-ci doit être délestée d'un surplus de pollution au plus tôt. Ce projet, présenté lors de l'enquête publique en mars dernier, a suscité quelques inquiétudes auprès des riverains et de l'équipe municipale. C'est pour cette raison que nous avons demandé une audience auprès de M. Pierre Izard, président du Conseil Général et du SMEA31, qui a eu lieu le mercredi 11 septembre 2014.

Au cours de cette réunion, la délégation municipale a pu exposer les principaux griefs vis-à-vis du projet actuel, parmi lesquels :

Le tracé actuel

Le choix retenu d'utiliser le réseau de routes départementales, et en particulier l'avenue des Pyrénées, aura pour conséquence de provoquer de nombreuses nuisances pour les riverains et les automobilistes en raison du chantier s'étalant sur plus d'un an.

De plus, la municipalité a renouvelé le souhait d'étudier un réseau de transfert empruntant les berges de l'Aussonnelle, permettant par la même occasion d'y réaliser une voie de liaison douce connectant ainsi le quartier de l'Apouticayre au centre-ville.

Le refus des lyres « Arbizon » et « Hospitaliers »

Les dispositifs appelés « lyres » permettent de raccorder un réseau sous pression (refoulement) à un réseau en pente permettant l'écoulement de l'eau (gravitaire). Les lyres seront positionnées précisément au point du réseau où le refoulement se rejette dans le collecteur gravitaire et le projet en prévoit donc deux :

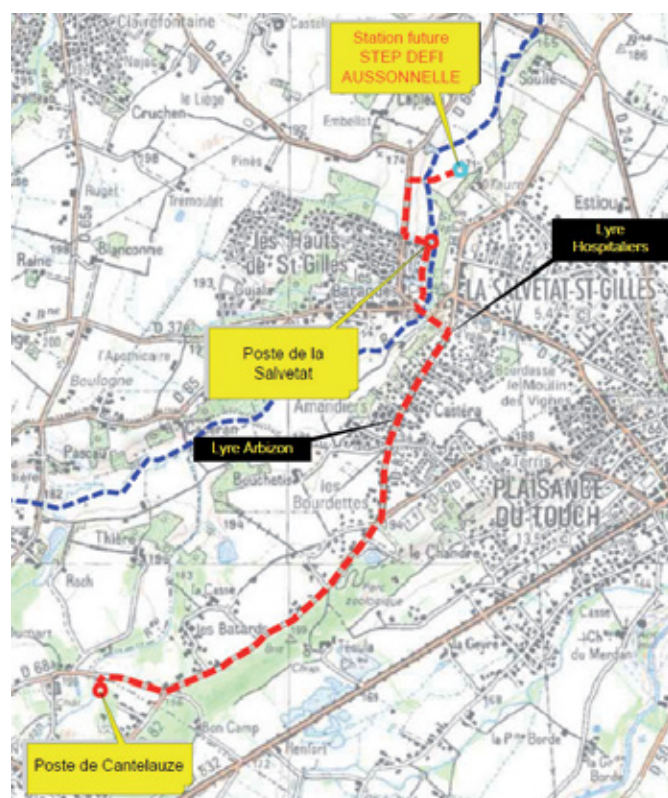
- Dans un premier temps, la lyre « Arbizon » au début de la rue du même nom,

- A terme, la lyre des Hospitaliers en lieu et place de l'actuel abribus du Conseil Général.

Ces dispositifs ont pour objectif d'évacuer dans l'air ambiant, l'air sous pression servant à propulser les effluents de la station de Fonsorbes. Il est évident que l'on puisse douter de l'efficacité permanente de la désodorisation à l'aide de filtres à charbons actifs. Le cumul des nuisances olfactives et sonores de ces lyres a conduit la délégation à faire part de son refus vis-à-vis de ce type de dispositif dans les zones urbanisées de La Salvétat.

A l'issue de cette réunion, où nous avons porté la parole des Salvétains auprès du Conseil Général, M. Izard nous a invités à lui transmettre la liste exhaustive des requêtes concernant ce projet. Dans l'attente d'une prochaine rencontre, il s'est engagé à « geler » le projet du réseau de transfert des effluents, répondant ainsi provisoirement aux inquiétudes des Salvétains.

A suivre...



Ecoles : les chantiers de la rentrée scolaire

Des écoles rénovées, accueillantes et sécurisées !

Cet été, des travaux de remplacement du grillage des écoles des 3 Chênes ont eu lieu. Un grillage rigide offrant plus de sécurité a remplacé le grillage vétuste. D'autres travaux concernant cette fois la cours de Petits Lutins n'ont pas pu avoir lieu pendant les vacances d'été mais sont prévus dans les prochains mois. Ces travaux permettront de mieux délimiter les espaces et d'offrir aux enfants, aux enseignants et aux parents des sols adaptés et sécurisés.

Enfin, des travaux de grande ampleur (restructuration) vont être effectués en 2015 à l'école Marie Curie. Une fois cette phase de travaux terminée, nous réfléchissons déjà au remplacement des préfabriqués.

La municipalité précise que la présence d'une ATSEM par classe dans les écoles maternelles est indispensable afin de faciliter l'accueil des enfants, des parents et d'aider les enseignants dans leurs tâches quotidiennes.

Vestiaires du rugby : retard annoncé...

Alors que dans le magazine de cet été nous vous annonçons le démarrage prochain des travaux de reconstruction des vestiaires du stade de rugby, ce projet va prendre quelques mois de retard.

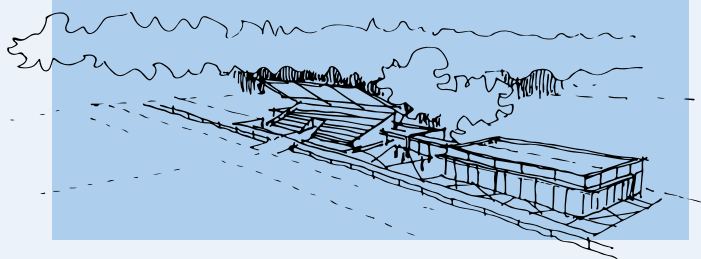
En effet, l'étude de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de ce chantier, lancé en 2013 par la précédente équipe municipale, nous a révélé des irrégularités sur la procédure qui ont été confirmées par les services préfectoraux du « contrôle de légalité ».

Dans le cas présent, la consultation, telle que réalisée l'année dernière, s'est faite en s'adressant directement auprès de six candidats, alors que le « Code des Marchés Publics » impose, pour un projet de ce montant, de publier un avis d'appel public à la concurrence soit dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.

Ce dispositif de publicité a pour objectif de permettre à tous les candidats intéressés de déposer une offre, et le fait de ne pas l'avoir respecté nous expose à des recours juridiques de leur part.

C'est pour cette raison que nous avons décidé, même si cela génère du retard et la perte des frais déjà engagés, de mettre un terme au marché irrégulier et de redémarrer aussitôt un appel d'offre en bonne et due forme.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer prochainement le nouveau planning de ce projet.



Révision du SCoT

Le SMEAT (Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine), qui regroupe 117 communes, a pour mission l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document a un impact fort sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) car ce dernier doit être compatible avec le SCoT (au sens de l'article L111-1-1 du code de l'Urbanisme).

Le SCoT de la grande agglomération toulousaine a été discuté en 2011 et validé en 2012 et il a pour objectif de planifier l'accueil sur le « très grand Toulouse » de 250.000 à 300.000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030.

Pour cela, l'organisme délibérant a recensé les ressources foncières du territoire et a réalisé la carte (consultable en ligne sur <http://www.scot-toulouse.org>) des futures implantations de population et de zones économiques. Ces implantations sont représentées par des carrés, dénommés pixels, qui représentent chacun un espace d'environ 9 hectares (90.000 m²). Dans les prochains mois va démarrer la première révision du SCoT. A ce titre, vous trouverez ci-dessous la position de la municipalité qui a été transmise au Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine.

Au sujet des « PIXELS »

Il faut également tenir compte de la problématique des villes à forte densité de population qui s'approchent de la saturation immobilière.

La Salvétat Saint-Gilles accueille 1 193 hab./km², selon les données 2011, et la situation projetée à ce jour, suite aux efforts de densification de ces dernières années, conduit au chiffre d'environ 1 400 hab./km².

	Superficie	Population légale (2011)	Densité
La Salvétat Saint-Gilles	5,75	6 862	1 193
Plaisance-du-Touch	26,53	16 039	605
Léguevin	24,45	8 566	350
Lévignac	12,22	1 990	163
Lasserre	9,51	960	101
Sainte-Livrade	6,16	285	46
Mérenvielle	10,45	469	45
Pradère-les-Bourguets	4,89	216	44

Cette situation se traduit par les constats suivants :

- La Salvétat Saint-Gilles, en raison de sa superficie réduite, se dirige vers une situation de pénurie foncière. Il ne reste pratiquement plus de terrains constructibles pour organiser et planifier le futur de la commune,
- Les réserves foncières municipales sont inexistantes, ce qui pose problème pour les infrastructures et les équipements publics à prévoir en cas d'augmentation de la population (tel que le remplacement de nos écoles actuellement en préfabriqués),
- L'absence d'un réseau de transports en commun performant ne fait qu'aggraver la problématique. Il est à noter que le PDU* actuel n'offre aucun espoir pour améliorer la situation (aucun « contrat d'axe » desservant La Salvétat Saint-Gilles n'est prévu).

Les « pixels » actuellement définis dans le SCoT prévoient dans la partie Est de la commune, classée en ville intense, environ 50 hectares associés à une densité de 100 hab./ha, soit une projection d'environ 5 000 habitants supplémentaires. Dans cette hypothèse, La Salvétat Saint-Gilles avec près de 13 000 habitants et donc 2 300 hab./km² deviendrait la deuxième ville la plus dense de la Haute-Garonne derrière Toulouse. Par conséquent, la commune de La Salvétat Saint-Gilles, après débats et soutien de la population, s'oppose à une telle évolution.

Il est donc nécessaire de remettre en cause les « pixels » et surtout les taux de densification actuellement imposés par le SCoT. Les nouvelles règles doivent tenir compte de l'équilibre des densités entre collectivités avoisinantes et laisser des réserves disponibles pour permettre la gestion de l'avenir des communes en situation de pénurie foncière, telle que La Salvétat St Gilles.

* Plan de Déplacement Urbain



C.C.A.S.

Marché de Noël

Cette année encore, le traditionnel marché de Noël se déroulera le 29 novembre. Le marché nocturne aura lieu de 16h à 22h dans l'espace Boris Vian. Il sera réservé uniquement aux créateurs d'art qui occuperont la grande salle, le hall ainsi que la salle annexe.

Venez découvrir nos artisans à travers une soirée chaleureuse autour de nombreuses animations tout au long de la soirée avec la participation du Christmas Jazz Band. Nous vous y attendons nombreux.

Noël des enfants

Cette année, le père Noël sera au rendez-vous pour le Noël des enfants, le samedi 13 décembre 2014 à l'espace Boris Vian. Le matin, les enfants pourront se promener à dos de poneys ; puis découvrir à travers une présentation originale, une mini-ferme et ses animaux nains (Les ANIMO'BILES) dès 9h.



L'après-midi, les enfants seront accueillis à 14h30 par des peluches géantes qui leur feront découvrir un merveilleux spectacle... suivi d'un goûter. Parents, n'oubliez pas vos appareils photos !

Informations

Le Centre Communal d'Action Sociale a un rôle d'accueil, d'orientation, de conseils, d'aide et de suivi des personnes de la commune en difficulté. Le CCAS vous guide dans vos démarches administratives et vous aide dans la constitution de dossiers divers (aide sociale, logement, allocation personnalisée d'autonomie, aides diverses).

Renseignements

Madame MORANGE Monique, adjointe au Maire en charge des affaires sociales vous reçoit ainsi que le secrétariat du CCAS occupé par Madame TRIPIER, sur rendez-vous au 05 62 13 24 08.

Les membres du C.C.A.S

Le CCAS est constitué :

- du Maire M. François ARDERIU, son président
- de 7 élus : Monique MORANGE (vice-présidente), Eliane ANDRAU, Thierry BERGOUIGNOU, Naïma LABAT, Yvette DIAZ, Martine CHAUSSONNET et Monique FALIERES.
- de 7 responsables associatifs : Claudine LALANNE (*Dominique*), Mélanie COSTES (*UDAF 31*), Laurence SIRVIN (*Club de l'Amitié*), Michel FAURE (*ADMR*), Robert AUDOUY (*Atout Cœur*), Benjamin BLANC (*Secours Populaire*), Françoise DUTROUILH (*Enfance Majuscule*)

Repas des aînés

Le repas des aînés se déroulera le samedi 10 janvier dans la salle Boris Vian. Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau traiteur qui vous séduira par de nouvelles saveurs. Ce repas sera animé par un artiste que vous connaissez et que vous apprécierez certainement ! Mais chut, ne dévoilons pas tout ... Rendez vous le 10 janvier 2015 ! Les Salvétains nés jusqu'au 31/12/1945 recevront une invitation personnelle.

Anniversaire d'un centenaire

C'est avec une immense joie et beaucoup de plaisir que nous avons fêté le 9 juillet dernier le centième anniversaire de Monsieur Barthélémy Carle.

Ce charmant monsieur que nous pouvons croiser lors de ses promenades quotidiennes est arrivé à l'âge de 11 ans dans la région Midi-Pyrénées puis dans notre commune en 2000. Loin d'être épargné, sa vie est traversée par de multiples épreuves. Barthélémy mène aussi une rude et dure vie de labeur ; aujourd'hui entouré de sa famille et ses amis, il continue son chemin en participant aux activités de la commune.

Mais quel est donc ce secret Barthélémy qui vous fait traverser le temps avec ce sourire et cette douceur que l'on peut lire sur votre visage ?

Nous vous souhaitons, Monsieur Carle, encore beaucoup de jolies promenades.



Centre social

Tous en jeu !



Tous les mardis soir après l'école, l'équipe du centre social F. Chopin accueille les familles ayant des enfants de 3 à 11 ans pour partager un temps de jeux de société. C'est l'occasion pour les parents de passer un moment de détente avec son enfant et de découvrir des nouveaux jeux. Cet espace est ouvert chaque semaine le mardi de 16h30 à 18h00 et ne nécessite pas une inscription au préalable. Selon les disponibilités des familles, il est possible de jouer 30 minutes, une heure ou plus.

Les parents ayant des enfants de cette tranche d'âge, accompagnées aussi de bébés de moins de 3 ans ont la possibilité de venir à cet atelier 1 fois par mois au « tous en jeu exceptionnel ».

Après chaque séance, les familles ont la possibilité d'emprunter 1 ou 2 jeux pendant une semaine pour continuer à jouer à la maison.



Une braderie aux jouets avant Noël

Le Centre de loisirs, la MJC, le CLAS, le CCAS, les associations de parents d'élèves et le centre social organisent cette année encore une braderie aux jouets.

Elle se déroulera le Dimanche 30 Novembre 2014 à la salle Boris Vian de la Salvétat Saint-Gilles de 14h00 à 18h00.

Si vous souhaitez vendre vos jouets, jeux de sociétés, vidéos, livres, vélos pour enfants, vous pourrez vous inscrire auprès du Centre social F.Chopin dans le courant du mois de Novembre.

Les places sont réservées aux exposants Salvétains (lors de l'inscription, veuillez présenter un justificatif de domicile, une pièce d'identité et verser une participation de 5 € en espèces auprès des organisateurs.)

Les places sont limitées, les organisateurs arrêteront les inscriptions une fois le nombre d'exposants atteint. Les bénéfices de cette journée permettront de financer et de poursuivre les projets de spectacles familiaux « contes en pyjamas ».

Renseignements

Tél. 05.34.52.70.96



Le C.L.A.S.

Un dispositif aux côtés de l'école pour accompagner parents et enfants main dans la main et appréhender une meilleure scolarité.

La Ville de la Salvetat Saint-Gilles agit pour la réussite des enfants et des jeunes pendant l'école. En effet durant les temps périscolaires et extrascolaires, elle soutient et propose de nombreuses activités éducatives les mercredis, les week-ends et tout au long des vacances scolaires. Cette dimension d'actions éducatives permet à toutes et à tous, quels que soient leur lieu de vie, leur origine, leurs différences, d'apprendre, de découvrir et de partager tout en s'amusant. Et les familles y ont bien sûr toute leur place ! Pour la deuxième année consécutive, la commune propose le dispositif C.L.A.S avec l'appui de la Fédération Léo Lagrange aux élèves scolarisés du CP jusqu'à la 3^{ème}, afin de bénéficier d'un accompagnement à raison de 2 soirs par semaine.

Qu'est-ce que le C.L.A.S ?

Il s'agit des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école.

Elles proposent aux parents :

- un soutien dans leur rôle éducatif,
- un accompagnement scolaire personnalisé de l'enfant au sein de groupes de travail restreints.

Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- d'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Attention ! L'accompagnement à la scolarité n'est pas une école après l'école.

Renseignements

Céline STRALEN, coordinatrice du C.L.A.S.
Tél. 07 81 59 94 75
Email : clas.lasalvetat@leolagrange.org

REPRISE DU C.L.A.S.
LE LUNDI 13 OCTOBRE 2014

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Un défi pour nous tous : Le C.L.A.S demande un partage de temps et de savoir. Nous recherchons des bénévoles « accompagnateurs à la scolarité » pour compléter l'équipe actuelle. En devenant accompagnateur bénévole, votre mission sera d'accueillir et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé des enfants du CP au CM2 ou des jeunes collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} sur une action d'accompagnement à la scolarité.

Profil souhaité :

- Vous êtes disponible au moins 1 fois par semaine le lundi/mardi/jeudi ou vendredi à partir de 16h15/17h00 et jusqu'à 18h15/18h30 et vous souhaitez vous engager sur une année scolaire dans l'encadrement des enfants ou des collégiens.
- Vous avez un niveau d'étude correspondant au BAC. Un diplôme dans l'animation serait un plus.
- Vous êtes motivé et disponible pour conduire en équipe un projet mêlant les dimensions de l'éducation et de la scolarité, de l'ouverture culturelle et de la parentalité.

Informez-vous auprès de :

Céline STRALEN

Tél. 07 81 59 94 75

Email : clas.lasalvetat@leolagrange.org

ASSOCIATIONS

La Fée Bleue



Avec ou sans aide, de nombreuses familles d'enfants en situation de handicap sont, au quotidien, confrontées aux difficultés et à la complexité du système éducatif français. C'est justement pour accompagner, écouter et soutenir les familles dans leurs parcours que La Fée Bleue a vu le jour.

Cette association régie par la loi 1901 se compose de bénévoles aux profils variés (assistant familial, professeurs certifiés, enseignants spécialisés, retraités, parent d'enfant handicapé) qui tous aspirent à œuvrer main dans la main pour la tolérance et la prise en charge de la singularité dans le cadre de l'Ecole Publique Laïque. Aider dans les démarches administratives, mettre en relation les familles entre elles mais aussi avec les partenaires et instances adéquats, tels seront les principaux objectifs de La Fée Bleue. Soyez nombreux à découvrir et faire grandir l'association.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Renseignements

E-mail : associationlafeebleue@gmail.com
Facebook : Association La Fée Bleue

Réveillon de Noël de la F.N.A.C.A.

La fête se déroulera Mercredi 31 Décembre dans la Salle Boris Vian. Le repas de fête sera préparé par Christian Calbet et la soirée sera animée par l'orchestre « Ambiance Panama ».

Tarif : 85 € - Nombre de place limité à 440.

Réservations : tous les mardis et jeudis de 17h30 à 19h et les samedis de 10h à 12h, du 18 Novembre au 13 Décembre dans le hall d'entrée Boris Vian.

Rentrée scolaire à la Beluga Salvetana

Le 15 septembre, les « écoliers » de la toute nouvelle association salvétaine BELUGA SALVETANA (l'Étincelle Salvétaine) ont été accueillis pour une année scolaire pleine dans les locaux de la MJC que nous remercions vivement tout comme la nouvelle municipalité pour leur diligence et leur aide.

Dans un monde toujours plus globalisé, sans âme ni racines, la langue et la culture d'Oc sont toujours présentes et sont un marqueur fort de notre identité, elles restent le symbole et le ciment de notre région. La toute nouvelle association a pour objectif de promouvoir et défendre cette langue et culture occitane sous toutes ses formes. Elle se propose donc d'accueillir jeunes et plus âgés, ceux qui connaissent ou non la langue et toutes les bonnes volontés qui souhaitent participer à cette belle aventure qui consistera à faire voir et entendre notre culture ancestrale, la langue d'Oc à La Salvetat Saint-Gilles et ailleurs.

L'association déjà forte de 10 membres a commencé ses activités par des cours de langue pour débutants et « mai afortits » de notre culture. Elle devrait toutefois ajouter de nouvelles activités à son arc dans les mois à venir.



Renseignements

Bernard Bousquet, tél. 05 61 49 17 97
Alain Mondy, tél. 09 81 72 46 32
E-mail : beluga.salvetana@gmail.com



10^{ème} anniversaire du King Louis Club

Les 12, 13 & 14 Décembre prochains, le King Louis Club fête ses 10 ans et organise avec son partenaire historique, La Salvetat Rock'n Roll, un grand week-end de danse avec :

- des soirées dansantes
- des stages de danses tous niveaux pour les grands et les petits
- des animations de Noël pour les plus petits (calèche du Père Noël, goûter, ...)
- une grande tombola
- des surprises tout au long du week-end

Programme détaillé sur le site de l'école (www.kinglouisclub.com) bientôt disponible.

Renseignements

King Louis Club
Tél : 06 12 90 47 53 (Steph)
E-mail : kinglouisclub@aliceadsl.fr

La Salvetat Rock'n Roll
Tél : 06 03 48 59 95 (Maurice)



Journées Européennes du Patrimoine

La municipalité de La Salvetat Saint-Gilles a tenu à organiser une manifestation publique ouverte à tous à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2014.

La Salvetat Saint-Gilles est une terre d'histoire vieille de 300.000 ans. En effet, notre commune possède un site préhistorique du paléolithique moyen datant de 300.000 ans. De nombreux outils en silex taillés ont été trouvés. La localisation de ce site ne peut être révélée au public aujourd'hui car des fouilles archéologiques doivent être menées au préalable.

Quand on parle du patrimoine de notre commune, beaucoup pensent au château classé Monument Historique qui a fait couler beaucoup d'encre, et dont le défi d'assurer sa sauvegarde reste encore malheureusement d'actualité. Mais La Salvetat c'est aussi des sites moins connus, dont hélas plusieurs ont été détruits. Heureusement, grâce à nos Anciens qui ont su en préserver le souvenir à l'aide de documents photographiques et écrits, nous pouvons aujourd'hui les redécouvrir. Pour n'en citer que quelques-uns : la Forge de Monsieur Douat qui était située à l'emplacement de l'actuel rond-point François Mitterrand, et l'ancienne Ecole Publique qui était située au parvis de la mairie.

Nous remercions Monsieur le Curé de s'être associé à ces Journées Européennes du Patrimoine en ouvrant l'église à la visite du public ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe paroissiale, les associations Bien Vivre à la Salvetat et Atout Cœur.

La municipalité remercie également Mesdames et Messieurs Lagarde, Douat, Peyrot, Quillet, Duron, Lumeau, Puntis, Dubourdieu, De Laburthe, Cartiny, ainsi nous souhaitons un bon rétablissement à toutes celles qui auraient voulu être

parmi nous, les Salvétains bénévoles jeunes et moins jeunes qui se sont impliqués dans l'organisation et l'accueil du public sur les différents sites proposés sur les parcours culturels traversant le centre ancien de notre commune.

Enfin un grand merci aux équipes techniques et administratives de notre mairie qui une fois encore se sont mobilisées, sans oublier le support logistique en terme de fourniture de matériel de la Communauté de Communes de la Save au Touch.



FLASHBACK Fête locale

L'équipe municipale tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à la fête locale de la Salvetat Saint-Gilles, l'association Atout cœur ainsi que les équipes municipales pour l'installation du matériel nécessaire. Le choix de la nouvelle municipalité était de faire venir des groupes musiciens de la région et de faire découvrir ainsi aux Salvétains de nouvelles sonorités. Nous ferons encore mieux la prochaine fois. Le feu d'artifice fut grandiose et les enfants étaient ravis de pouvoir faire un tour de manège. Les associations sportives ont également dynamisé ces trois jours de fête en proposant des démonstrations et nous les en remercions.

La Salvetat Saint-Gilles nouveau partenaire de l'Ouest Toulousain Basket

OTB ?

Nouvelle association, née de la fusion des clubs de Plaisance du Touch et de Fonsorbes. Après cinq années de collaboration chez les jeunes, les dirigeants des deux structures ont souhaité étendre ce fonctionnement à toutes les catégories. Après un long travail d'analyse et de préparation, le projet a été présenté aux mairies et soumis au vote des adhérents qui ont massivement opté pour la fusion.

Les raisons de cette fusion

L'objectif premier de ce rapprochement était de mutualiser et d'organiser la structure technique pour être en mesure d'accueillir les enfants de nos communes afin qu'ils puissent tous jouer à leur meilleur niveau. En effet, dans chaque catégorie, entre 2 et 4 équipes de niveau sont engagées dans les différents championnats. Ainsi chacun trouve sa place et se fait plaisir quel que soit le niveau de compétition qu'il recherche.

La généralisation de ce fonctionnement dans toutes les catégories doit permettre de mettre en place des passerelles plus efficaces entre nos jeunes et les équipes seniors.

La seconde raison était de pérenniser nos moyens humains essentiellement au niveau des dirigeants puisqu'au niveau des infrastructures. Les municipalités avaient déjà donné leur aval en autorisant les jeunes de Fonsorbes à s'entraîner dans les gymnases de Plaisance et inversement. Ainsi nous devrions être en capacité de doubler tous les postes administratifs.

La troisième et non la moindre, était d'améliorer notre image avec une couverture géographique plus importante nous permettant d'augmenter de façon significative nos perspectives en terme de partenariat.

La Salvetat dans le projet

Les instigateurs du projet ont donc naturellement sollicité les communes voisines dénombrant le plus grand nombre d'adhérents dans les deux clubs. C'est ainsi que la municipalité de La Salvetat Saint-Gilles a été approchée. M. ARDERIU, Maire et M. BERGOUNIOU adjoint aux sports, très occupés dans une période de transition fort chargée, ont quand même pris le temps de nous recevoir. Très intéressés par ce projet permettant d'offrir la possibilité à tous les Salvetains de pratiquer le basket à quelques kilomètres de chez eux, soit à Plaisance, Verne ou Pagnol, soit à Fonsorbes, Cantelauze ou La Béouze, un accord de principe a été très rapidement trouvé avec la municipalité. Au-delà de cette offre, ce partenariat permet également aux Salvetains de bénéficier de tarifs préférentiels.

Au niveau logistique, même si l'arrivée de La Salvetat Saint-Gilles n'apporte pas de créneaux supplémentaires en semaine, le gymnase du collège étant saturé, elle offre l'opportunité de l'utiliser pour l'organisation de notre tournoi annuel et d'un ou deux matchs de championnat.

Forum des associations

Première occasion de collaborer avec la municipalité de La Salvetat. L'accueil aura été à la hauteur des engagements avec un emplacement de choix nous ayant permis d'échanger avec une vingtaine de joueuses et joueurs potentiels, chiffre encourageant pour une première participation.

Officialisation

Une cérémonie devrait sceller dans les prochains jours ce partenariat entre trois communes avec pour vecteur le basketball, second sport collectif national en nombre de licenciés.

OTB en quelques chiffres

520 licenciés
38 équipes
40 entraîneurs dont
30 diplômés
(5 BE1 et 1 BE2)

Contact

www.ouest-toulousain-basket.fr
ouest.toulousain.basket@gmail.com

RECTIFICATIF HORAIRES YOGA

Le cours d'atelier postural n'a pas lieu le mardi mais le vendredi de 16h45 à 18h15.

Yoga

Mardi : 18h15 à 19h30
Jeudi : 19h00 à 20h15
Vendredi : 14h30 à 15h45

Atelier Postural

Vendredi : 16h45 et 18h15

Les cours ont lieu à l'école maternelle des 3 Chênes, Maison de Quartier des Hauts de Saint-Gilles

Renseignements : Mme. COLOMBE,
tél. 06 06 56 97 18

Expression Libre Novembre 2014

PRECISION

Pour répondre aux Salvétains qui s'interrogent sur l'absence de texte de la part de la majorité municipale, nous tenons à vous confirmer qu'il ne s'agit pas d'un manque d'inspiration, mais d'une réelle volonté d'appliquer la réglementation en vigueur, telle que définie par l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » Cette disposition est donc dorénavant respectée par la nouvelle équipe municipale.

La loi de février 2002 concernant la démocratie de proximité prévoit les expressions politiques dans le journal municipal. Les textes publiés sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

Groupe d'opposition LA SALVETAT ENSEMBLE

FETE LOCALE

Selon « La Dépêche », c'était un grand succès : nous ne devons pas être à la même « Salvétat » !

Vendredi : fréquentation en très nette baisse notamment la soirée « moules-frites » où il a été servi deux fois moins de repas que les autres années. Quant à la musique elle était en total décalage avec une fête populaire; à 22h30 tout le monde avait déserté la piste de danse! Bizarre pour un grand succès !

Dimanche : beaucoup moins de fréquentation que les années précédentes. La commémoration fut célébrée à minima avec un dépôt de gerbe et pour la première fois sans « La Marseillaise » ; La nouvelle majorité aurait-elle honte de notre hymne national ? Quel contraste avec la commémoration grandiloquente et coûteuse du 27 mai.

Les commémorations ont leur importance dans la vie d'une commune ; le peu d'intérêt montré par l'équipe municipale majoritaire pour la fête de la commune laisse pantois. Par contre les élus la majorité n'ont pas oublié de fêter l'anniversaire du Maire !!!

RENTREE SCOLAIRE

Conscients depuis 2013 que la création d'une classe à la maternelle « Marie Curie » était nécessaire, nous avons anticipé, en restructurant les locaux de l'ancienne cantine, la création de deux salles de classe et d'un dortoir.

Nous avons validé les plans avec l'architecte, le personnel et les enseignants. En avril, il ne restait que les appels d'offre à passer pour effectuer les travaux durant les vacances d'été. Les élus de l'équipe majoritaire ont tergiversé, n'ont pas jugé nécessaire de faire les travaux prévus et, faute de place pour accueillir tous les enfants ont dû louer un bungalow... en attendant les futurs travaux ! Cette incurie aura un coût supplémentaire de 30 000 € pour la commune.

Mais pour le Maire et ses adjoints, de toute façon, l'augmentation des effectifs scolaires est le résultat de nouvelles constructions et donc de la responsabilité de l'ancienne municipalité ! Leurs arguments, comme souvent, sont sans analyse et ne prennent pas en compte la réalité du turn-over des locations et des nouvelles familles qui ont acheté dans l'ancien !

Pour avoir plus d'information, consultez notre site :
www.lasalvetat-ensemble.fr
Les élus de « La Salvétat Ensemble »

Groupe d'opposition CAP @VENIR

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Il est indispensable que l'État garantisse le financement dans la durée. En effet le coût des activités périscolaires est de 150 € par enfant et par an. Notre commune, sans l'aide de l'État, n'a pas la capacité de s'autofinancer. Pour 2014 l'État a versé 50 400 euros. Nous espérons un complément équivalent pour la fin de l'année, mais celui-ci n'est toujours pas notifié. Il est urgent que l'équipe majoritaire sollicite notre députée Madame Monique IBORRA afin de la sensibiliser à cette impasse financière.

RÉFORME DES INTERCOMMUNALITÉS

Cette réforme est difficile à suivre, une avancée faisant place à deux reculades. Néanmoins, les Salvétains doivent être informés, car ces modifications inter-réagissent avec notre cadre de vie : notre canton, notre circonscription et nécessairement notre communauté de communes seront impactés. Quel avenir voulons-nous pour nos enfants, vers quel type d'urbanisation souhaitons-nous tendre ? Les Salvétains désirent-ils devenir un quartier toulousain ou rester une commune néorurale ? En d'autres termes doit-on intégrer le grand Toulouse ou faire croître notre communauté de communes vers l'ouest de la Haute-Garonne ? Afin de préparer sereinement notre avenir, l'équipe majoritaire doit communiquer, voire proposer un référendum local afin de connaître la volonté des Salvétains.

ÉCOLOGIE

Je rappelle encore à la municipalité l'urgence de modifier les méthodes de travail des espaces verts. En effet, pour préserver notre santé et la qualité de l'eau ainsi que pour respecter la loi : « les collectivités doivent apprendre à se passer de produits phytosanitaires ». Les difficultés de telles modifications doivent être prises en compte dès aujourd'hui, ce qui n'est pas toujours le cas.

PEOPLES

Lors de la dernière fête municipale, celle-ci a été momentanément stoppée afin que les Salvétains médusés puissent admirer leur nouveau Maire souffler ses bougies d'anniversaire. Nous lui souhaitons nos bons vœux mais, regrettons cette exhibition fort déplacée, qu'eux-mêmes n'auraient certainement pas acceptée à l'époque de l'ancienne municipalité.

L'application gratuite Mémoire du patrimoine aide à la préservation de notre patrimoine en enrichissant la cartographie mondiale de nos richesses culturelles. Profitons de cet outil du XXI siècle afin de témoigner notre attachement au château Raymond IV du XI siècle.

Emmanuelle BARRES & Jean-Louis CESSSES avec Cap @venir
Tél 07.80.06.70.96; mail cap.avenir.la.salvetat@gmail.com

La parole aux Salvétains

En réponse à l'article publié par l'ancienne majorité sur le site de la Salvétat ensemble du 2 septembre 2014, il nous paraît important d'apporter quelques informations.

Nous n'allons pas faire ici le procès des différents modes de garde, et laissons aux parents le libre arbitre pour le bien être de leur enfant.

Notre commune offre de la diversité en accueil collectif ou individualisé !

Les assistantes maternelles indépendantes ne prennent pas en compte les revenus des parents, et pour cause la loi ne le prévoit pas ainsi. Pour que les parents puissent percevoir l'aide de la CAF, cette loi impose uniquement un montant minimum et maximum pour déterminer le taux horaire de l'assistante maternelle. En fonction des revenus des parents, cette aide appelée PAJE Complément de libre choix de mode de garde se situe dans une fourchette allant de 174,37€ à 460,93€ et n'est octroyée que pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée indépendante, ce qui réduit considérablement les frais d'accueil. Lorsque les parents font le choix d'un accueil individuel, ils rencontrent les assistantes maternelles indépendantes et un devis est établi.

En conséquence, ce choix, suivant le nombre d'heures d'accueil mensuel peut être attractif, voir même moins cher qu'un accueil en collectivité une fois l'aide déduite.

Concernant les frais de fonctionnement, la collectivité perçoit des subventions de l'état d'une part, ainsi qu'un taux de participation des parents variant selon la composition de la famille et les revenus annuels. Le solde restant à charge de TOUS les administrés de LA SALVÉTAT SAINT-GILLES via LEURS IMPÔTS ! Une assistante maternelle indépendante exerçant à son domicile, assume financièrement SEULE toutes les charges de fonctionnement, c'est pour cela qu'elle bénéficie d'une déclaration de revenus spécifique à cette profession. Tous ses revenus ne sont pas que DES BÉNÉFICES...

Ne nous basons pas sur les soi-disant statistiques sur le choix préféré des parents pour un mode d'accueil collectif, beaucoup d'entre eux préfèrent l'accueil familial pour plusieurs raisons, à savoir : une large plage d'horaire d'accueil (tôt le matin, tard le soir), accueil avec des horaires atypiques, accueil à temps partiel, accueil irrégulier, sans parler des absences non rémunérées pour maladie de l'enfant, RTT, congés supplémentaires comme le prévoit la convention collective ou encore possibilité pour les parents de fournir les repas cuisinés par leur soin pour leur enfant.

Actuellement l'accueil de tous les petits Salvétains est assuré, puisqu'il nous reste exactement en date du 23 septembre 2014, 27 PLACES au sein de l'Association LES BOUTCHOUS SALVÉTAINS. Où sont les 50 nourrissons en attente ? Sachant que la crèche familiale recrute des assistantes maternelles ! LE PROJET DE LA NOUVELLE CRECHE COLLECTIVE de 45 places était-il vraiment nécessaire ? et rentable !

Nous regroupons 49 assistantes maternelles indépendantes de La Salvétat Saint-Gilles sur un total de 85 adhérentes, les autres résidents sur des communes voisines.

La notoriété de l'association n'est plus à faire, 10 ans d'existence, elle est utile aussi bien aux assistantes maternelles employées, qu'aux parents employeurs.

Elle propose un contrat d'accueil unique conforme à la loi, pour faire valoir les droits de chacun. Elle propose une aide aux parents pour les déclarations au PAJEMPLOI, bulletins, renseignements administratifs et juridiques, etc...

Nous avons la chance sur LA SALVÉTAT SAINT-GILLES d'avoir tous les types d'accueils, nous sommes tous complémentaires et Laissons le choix aux parents !

**La présidente : Carole Elié-Farruggio
pour LES BOUTCHOUS SALVÉTAINS**

Aux habitants de villa Trévis

« Il me tarde que cela se termine » qui n'a pas prononcé cette phrase en rentrant dans le lotissement ? Il semble que le promoteur soit le seul à ne pas vouloir que les travaux se finissent. Au-delà de l'usure prématurée que cela engendre, il y a un gros problème qui nous concerne tous, la valeur immobilière de nos maisons. Comment faire estimer une maison dans un lotissement dont les travaux ne sont pas achevés ? Si le promoteur n'intervient pas, qui payera les entreprises pour que cela se fasse ? Pour éviter de devoir financer les travaux à la place d'Urbis, il est temps que nous nous mobilisions.

Pour cela il faut inviter Urbis, par courrier, à envoyer un

planning d'interventions pour terminer les travaux de la résidence.

Ces éléments permettront d'avoir une base d'informations et d'engager URBIS sur des éléments écrits.

Une assemblée générale aura lieu d'ici la fin de l'année pour faire élire un représentant du syndic. Ainsi nous aurons une personne élue pour parler d'une seule voix au promoteur.

Il faut faire entendre au promoteur qu'il se doit de respecter ses clients et ses engagements. Il dépend maintenant de chacun d'entre nous de faire avancer les choses.

Marine Sutter, pour les habitants de Villa Trévis

